

Le lundi vingt-huit janvier deux mille dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.

Présents : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN, Chantal THORE, Mickaël JOMARD, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, René SUBRIN.

Pouvoirs : Thierry MAGNOLI à Alain GEORGE, Mickaël BARDOUX à Catherine BOILLOT, Pierre-Jean LAURENT à Mickaël JOMARD, Hervé DE SAINT JEAN à Olivier LAROCHE

Absente : Marie GIRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine PICQUET

Compte-rendu du Conseil municipal du 10 décembre 2018

Il est approuvé à l'unanimité.

Avec l'accord du Conseil municipal, M. le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Avenants au marché de travaux de la construction de l'école.

DÉLIBÉRATIONS

SUBVENTION À LA SACPA

M. le Maire indique que le marché de prestations de service avec la SACPA, structure qui assure le ramassage des animaux errants ou morts est arrivé à échéance. Il présente le nouveau contrat ainsi que la demande de subvention de la SACPA pour l'année 2019, basée sur le nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'allouer la somme de 1.121,63€ à la SACPA pour l'année 2019,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

M. le Maire précise que le recensement de la population a débuté le 17 janvier et se déroulera sur la commune de Sarcey jusqu'au 16 février 2019, pour lequel la commune a recruté deux agents recenseurs afin d'effectuer le travail demandé par l'INSEE. Pour ce faire, il est nécessaire de créer deux emplois d'agent non titulaires à temps non complet pour la période citée ci-dessus.

Il est proposé que les 2 agents soient rémunérés au forfait. Elles se partageront la somme allouée par l'INSEE soit 1876 € comprenant les deux jours de formation, la reconnaissance des districts et la période de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de recruter deux agents non titulaires,
- ACCEPTE le mode de rémunération.

Arrivée de Pierre-Jean LAURENT

AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE

M. le Maire rappelle que suite à la consultation pour le marché de construction de l'école à l'automne 2017, par délibération du 27 novembre 2017, les marchés ont été notifiés en décembre 2017 et février 2018. La durée des marchés prévoyait un achèvement en décembre 2018.

Des aléas et imprévus (conditions climatiques,...) ont conduit à décaler le calendrier de réalisation des travaux.

Aussi il est proposé de prolonger la durée du marché par voie d'avenant jusqu'en:

- avril 2019, pour les lots 1 à 11 inclus,
- juillet 2019 pour les lots 12 et 13, dont l'achèvement est lié à la fin de l'année scolaire.
- Ainsi que le délai d'exécution des travaux.

Ces avenants n'ont pas d'incidence financière.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les avenants pour prolonger la durée du marché pour l'ensemble des lots, tels que mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer ces avenants, ainsi que tous documents nécessaires à leur bonne exécution.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ANNÉE 2019

Olivier LAROCHE rappelle que l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il est proposé de constituer un groupement de commandes associant la CCPA et ses communes membres pour l'année 2019 ayant pour objet de coordonner les procédures de passation et la signature des marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents en ce qui concerne:

- l'achat de prestations de vérifications périodique des installations électriques, gaz et alarmes incendie des bâtiments,
- l'achat de vérifications réglementaires et maintenance des équipements de systèmes de sécurité incendie des bâtiments,
- l'achat d'une mission RGPD,
- l'adhésion à l'offre de téléphonie mobile de l'UGAP.

Afin de faciliter les procédures, alléger les lourdeurs administratives et gagner en efficacité, il est proposé d'adhérer à une convention cadre pour l'année 2019, définissant les modalités d'organisation du groupement et son fonctionnement. La convention constitutive est soumise dans les mêmes termes à l'approbation des différents conseils municipaux de chacun de ses membres.

Cette convention identifie la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle comme le coordonnateur de ce groupement. La commission d'appel d'offres sera donc celle de la CCPA.

À ce titre, elle procédera à l'ensemble des opérations d'élaboration des documents de marché, à la sélection d'un ou de plusieurs cocontractants ainsi qu'à la signature des marchés.

Chaque membre demeure responsable de la notification et de l'exécution des marchés conclus pour ses besoins propres ainsi que de l'exécution financière des contrats.

Ce groupement pourra entraîner la conclusion de plusieurs marchés. L'adhésion à cette convention n'engage pas les membres à participer à l'ensemble des consultations. Les communes membres seront interrogées par le coordonnateur avant chaque consultation et exprimeront leur volonté de participer ou non à l'achat mutualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la constitution d'un groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement entre la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle et la commune de L'Arbresle, la commune de Bessenay, la commune de Bibost, la commune de Bully, la commune de Chevinay, la commune de Courzieu, la commune de Dommartin, la commune d'Éveux, la commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle, la commune de Lentilly, la commune de Sain Bel, la commune de

Saint-Germain-Nuelles, la commune de Saint-Julien-sur-Bibost, la commune de Saint-Pierre-La-Palud, , la commune de Savigny, la commune de Soucieux-Les-Mines et la commune de Sarcey.

CHARTRE ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA CCPA

Olivier LAROCHE expose que la CCPA propose à ses 17 communes une charte de pratiques éco-exemplaires à mettre en place au sein de leurs services. Elle vise à aider à mettre en valeur les actions des collectivités et notamment leur contribution au Programme local de réduction des déchets. Elle pourra être affichée à l'entrée des bâtiments administratifs pour en informer le grand public. La CCPA accompagnera les communes qui le désirent sur le sujet.

Cette charte est composée de 5 axes prioritaires et 15 actions sur les thématiques de la prévention et du recyclage des déchets. La Communauté de communes et les communes sont invitées à sélectionner au moins 7 pratiques éco-exemplaires dont 2 sont règlementairement obligatoires :

- Appliquer le tri des 5 flux : papier / carton, métal, plastique, verre, bois sur tous les sites et événements (décret n°2016-288 du 10 mars 2016)
- Mettre en place des méthodes alternatives de désherbage des zones publiques et proscrire les phytosanitaires (loi n°2014-110 du 6 février 2014).

Outre ces actions, le Conseil municipal choisit de retenir les pratiques suivantes:

- Développer les filières de tri des piles usagées, des instruments d'écritures, cartouches d'encre...
- Installer un composteur pour les déchets organiques des lieux de restauration ou de repos et lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Réduire les impressions papier,
- Dématérialiser les envois administratifs,
- Favoriser l'approvisionnement de proximité et le soutien aux produits locaux en définissant des caractéristiques comme la fraîcheur, la saisonnalité, la limitation des transports...
- Mutualiser ou louer du matériel.
- Initier des zones de gratuité des objets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- VALIDE la charte et le choix des 9 pratiques éco-exemplaires applicables sur la Commune de Sarcey,
- AUTORISE M. le Maire à signer la charte d'éco-exemplarité afin d'acter les engagements de la collectivité.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

Christine PICQUET informe qu'un groupe de travail va être mise en place, à la demande du directeur, pour préparer les horaires pour la future rentrée scolaire.

Julien SUBRIN informe le Conseil municipal que la Commission Voirie de la CCPA proposera au budget voirie 2019 les travaux pour terminer la route de Magny et élargir sa sortie sur la rue de la Chana. Concernant les voiries catégorie 2, le budget alloué sera mutualisé avec celui de 2020, il n'y'aura donc pas de travaux cette année. Les voiries de la zone d'activité restantes à finir sont prévues pour fin 2019, début 2020.

Concernant le service AMI (Aide à la Mobilité Intercommunale) très peu utilisé, la Communauté de communes a décidé de l'arrêter fin septembre 2019 au terme du marché, un nouveau service est à l'étude.

Il évoque la compétence "eaux pluviales" dont le service technique est en train de définir les limites du périmètre de compétence. Ce périmètre sera limité aux ouvrages publics en partenariat avec l'Etat , le Département et les communes. Les fossés qui relèveront de la compétence "voirie". La Communauté de communes voudrait recenser toutes les canalisations de son territoire afin de les intégrer dans son SIG (système d'information géographique).

Enfin, il indique que la CCPA ne veut pas s'engager sur l'installation de bornes électriques, qui relèvent soit de la commune, soit de la communauté de communes. Le SYDER propose 4 bornes gratuites pour lesquelles les communes intéressées peuvent postuler directement auprès du syndicat.

Olivier LAROCHE rend compte des principaux points adoptés lors du conseil communautaire du 13 décembre dernier: évolution des critères de la dotation de solidarité (maintenue à 15.560€ pour la commune), mise en place de la compétence assainissement collectif (création budget, transfert de personnel, convention pour l'implantation de conteneurs enterrés dans le domaine privé, modification du règlement des déchèteries suite au renouvellement du marché et à la création d'une déchèterie professionnelle (nombre de passages limité selon volume de stockage, usagers et véhicules admis...), dispositif d'aide au commerce en complémentarité de la Région, convention avec les structures touristiques du Beaujolais (6.656€) et des Monts du Lyonnais (10.000€), subvention départementale sur les ENS, participation au groupement de commande pour le système de détection de lutte contre la grêle. Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 14 février avec notamment le débat d'orientations budgétaires

Il informe le Conseil municipal que la démarche avec le CAUE sur l'étude de scénarii sur le devenir de l'école actuel est engagée. Il est proposé que les Commissions Urbanisme et Bâtiments soient associés à ce suivi. Une procédure de modification du PLU sera à conduire en parallèle.

Concernant le projet de micro-crèche, le porteur de projet sollicite la Commune pour engager une étude de besoins, préalable indispensable pour apprécier l'opportunité du projet. Il peut être intéressant de conduire conjointement un sondage en lien avec les assistantes maternelles.

Enfin, il indique au Conseil municipal que la prochaine feuille du tilleul paraîtra début mars.

Alain GEORGE rappelle que nous étions dans l'attente du retour du géomètre concernant le numéro de la parcelle vendue à la SARL JOMARD, qui est donc cadastrée section B numéro 1485.

La Communauté de commune a lancé un appel d'offre concernant l'appel en masse pour les risques majeurs; deux entreprises ont été retenues: CEDRALIS et C2i Telecom. Les communes adhérentes sont L'Arbresle, Bully, Vindry-sur-Turdine, Chatillon, Sain Bel et Sarcey pour un coût annuel moyen estimé à 1.000€.

M. le Maire présente l'ordre du jour de la réunion du SMADEOR qui s'est tenue le 15 janvier: un prêt a été contracté à la Caisse d'épargne, les frais de déménagement de la famille RAFFIN ont été remboursés, l'enquête publique concernant la SMAD débutera au mois de mars 2019.

Il informe également le conseil municipal qu'une réunion concernant les travaux liés à l'aménagement foncier (suite à l'A89) aura lieu le mardi 5 février à Chatillon.

Il ajoute que la commission des impôts directs se réunira mardi 26 février à 14h00 en mairie.

Arrivée de Mickaël BARDOUX

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Chantal THORE rappelle que la Téléthon a rapporté 1.134€ sur la commune.

Elle signale que l'impasse du Mas a été une patinoire pendant 3 jours suite à la neige du 23 janvier. Pierre-Jean LAURENT confirme que la saleuse n'était pas passée le mercredi et Julien SUBRIN invite à faire remonter ce type de problème rapidement.

Elle rappelle que les trottoirs de l'allée du Mas étaient impraticables.

Alain MORIVAL signale l'adoption d'un dispositif d'aide à l'investissement (selon certains critères) pour les commerçants et artisans qui veulent s'installer dans les centres bourg mis en place par la Région et que la CCPA viendra compléter. Une étude des flux va être lancée en vue de redynamiser les centres villes, L'Arbresle en l'occurrence.

Les journées du petit patrimoine aura lieu le 22 et 23 juin mais Sarcey ne participe pas puisque c'est le week-end de la fête du foin. Les journées européennes du patrimoine de 2018 ont remporté un vif succès, surtout grâce à l'exposition sur le chanvre. Pour 2019, le thème est encore à définir mais la priorité sera donnée aux familles.

René SUBRIN demande où en est le projet d'aménagement de la RD67 devant la future école. Julien SUBRIN précise qu'un retour du Département est attendu d'ici fin mars.

M. le Maire indique que la chorale départementale aura son siège à Sarcey et qu'elle tiendra son assemblée générale dimanche 10 février à la salle des fêtes.

Il encourage les associations du village à informer l'office du tourisme de l'Arbresle de leur manifestation afin qu'elles puissent figurer dans le récapitulatif mensuel envoyé aux communes entre autres.

R.SUBRIN demande où en est le projet d'aménagement de la Départementale devant la future école. Nous devrions recevoir l'étude faite d'ici fin mars.

La chorale départementale tiendra son assemblée Générale dimanche 10 février à la salle des fêtes de Sarcey.

La séance est levée à 21h40.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques", is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.